



Saint Pierre Bellevue, le 21 septembre 2015.

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pateyron, Maire. Mesdames Calvet, Depaulis, Polla et Truffinet, Messieurs Bayle, Binette, Grazeilles, Nourrisseau et Tixier étaient présents.

Absent : Monsieur Leclerc.

⇒ **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente**

Après lecture, le compte-rendu de la précédente réunion, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

⇒ **Indemnité Receveur municipal**

Comme chaque année, le conseil décide d'attribuer l'indemnité de conseil et de budget au Receveur municipal, d'un montant de 241,25 € pour l'année 2015. Monsieur le Maire évoque le départ de Madame Picault et ne sait pour l'instant si elle sera remplacée.

⇒ **Demande d'éclairage public à Planchat**

Un habitant du village de Planchat demande l'installation d'un éclairage public à proximité de son domicile. Le support est existant. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et décide de solliciter le concours technique et financier du SDEC.

⇒ **Classement du chemin d'accès au lotissement du Compeix**

La parcelle AB 211, correspondant au chemin desservant le lotissement du Compeix est dans le domaine privé de la Commune. Une nouvelle construction étant en projet, il convient dans un premier temps d'ouvrir ce chemin privé au public. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de classer ce chemin dans la voirie communale, ce qui rendra ce dernier imprescriptible et inaliénable.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'une convention pour l'acheminement de l'eau et l'assainissement en bordure de la parcelle récemment vendue par la commune sera signée avec l'acquéreur. Pour le raccordement à EDF, il conviendra de se rapprocher du SDEC.

⇒ **Demande d'approbation de l'Ad'ap**

Dans les trois prochaines années, les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) de notre commune doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Un diagnostic visant à évaluer les dysfonctionnements d'accessibilité a été réalisé par la SOCOTEC. Ce rapport a permis d'aboutir à une programmation de mesures correctives sur la période 2016-2018. Monsieur le Maire a détaillé avec l'ensemble du Conseil municipal les différents travaux à réaliser, certains simples d'autres plus complexes. Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'agenda programmé présenté et autorise Monsieur le Maire à transmettre ce dossier aux services de la Préfecture.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

- Trois devis pour l'installation de rampes à l'escalier reliant la Place des Carriers à l'auberge du Compeix ont été obtenus. Le devis de Monsieur Polla a été retenu pour un montant de 616,80 € (rampes métalliques peintes), neuf voix pour et une abstention.
- L'association Autour du Cantou reçoit une subvention de 350 € au titre de l'année 2015. Eugenia Calvet a fait un bref retour sur le bilan financier de la manifestation Autour du granit du Compeix.
- Monsieur le Maire donne des informations concernant la Loi NOTRe et la nouvelle organisation des territoires envisagée par Monsieur le Préfet.
- Accueil des migrants: Le ministre de l'Intérieur incite les communes ayant des logements vacants à accueillir des migrants. L'Etat versera une aide de 1000€ par place d'hébergement supplémentaire. Maryse Puygrenier lit le courrier qu'elle avait adressé aux élus de notre commune. Monsieur le Maire rappelle que nous n'avons pas à l'heure actuelle de locaux vacants pour accueillir décemment des familles. Les deux maisons vacantes sont insalubres. De plus, la commune ne peut pas assumer cette charge financière compte tenu de la baisse des dotations et du coût de fonctionnement de cet accueil (scolarisation, nourriture, transport, chauffage,...) mais se montrera solidaire des actions entreprises par les collectivités et les particuliers.
- Monsieur Grazeilles informe le Conseil que l'entreprise Eurovia va très prochainement intervenir pour la réfection de notre voirie.
- Madame Depaulis indique que Monsieur le Maire recevra le 1^{er} octobre à 16h l'association Agora dans le cadre du projet "Chabatz d'entrer" avec les membres du CCAS disponibles, et propose aux élus de réfléchir quant au devenir des deux maisons dont la commune est propriétaire.
- Monsieur Tixier a assisté début septembre à une réunion organisée par ERDF et nous en a fait un compte rendu.